CMA FORMATION

CONDUCTEUR DE TAXI FORMATION RECYCLAGE

OBJECTIFS

Être en mesure de satisfaire à l'obligation de suivi d'un stage de formation continue tous les 5 ans et en conformité avec la réglementation définie dans l'article R. 3120-8-2 du code des transports

DÉLAIS ET MODALITÉS D'ACCÉS

Sur dossier d'inscription toute l'année

Plusieurs sessions dans le premier et second semestre chaque année.

ACCESSIBILITÉ

Les personnes qui rencontreraient des difficultés issues d'une situation de handicap, même léger, sont priées de bien vouloir contacter notre référent handicap, présent sur chacun de nos centres de formation, afin d'établir les modalités d'accessibilité et d'adaptation à la formation

PUBLIC

Conducteurs de taxi

PRÉREQUIS

Etre titulaire d'une carte professionnelle de conducteur de taxi en cours de validité

DURÉE

14 heures

TARIF

Tarif horaire de 10 à 30 €/heure net de taxes selon le territoire de formation.

Formation éligible à un financement CPF du candidat, à concurrence des sommes disponibles sur son compte au moment du dépôt de la demande

Salariés, possibilité de prise en charge dans le cadre du plan de développement des compétences

Date de mise à jour : janvier 2024

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation des acquis en début et fin de formation

Une attestation du suivi de formation, valable 5 ans, est remise à chaque stagiaire ayant effectué la formation dans son intégralité.

MÉTHODES MOBILISÉES

Formation en présentiel

Apports théoriques, exercices, QCM

MOYENS TECHNIQUES :

Salles de formation équipées de vidéo projecteurs, salles informatiques

CONTENUS

CONNAISSANCE DU TERRITOIRE

Connaître le découpage administratif du département, arrondissements, cantons, communes

Connaître les principaux axes routiers du département

Connaître succinctement les villes préfectorales

Connaître les principaux sites touristiques du département.

RÉGLEMENTATION LOCALE

Connaître les textes régissant l'activité de conducteur de taxi

Connaître le contenu de la convention conclue avec la caisse primaire d'assurance maladie

Les arrêtés préfectoraux et municipaux sont fournis

LES ⊕ DE LA CMA PAYS DE LA LOIRE

- Le Centre de Formation « leader » pour l'Artisanat, avec 6 sites proche de vous !
- Plus de 100 formations parmi 50 métiers
- Un accompagnement vers 5 000 entreprises qui forment et qui recrutent
- Des équipes d'experts pour vivre ta passion, créer ton destin !
- Au quotidien : des innovations, des outils numériques, des plateaux techniques à la pointe des dernières technologies
- Une chance pour chacun : parcours individualisé, publics en situation de handicap
- Des opportunités pour créer une entreprise, partir à l'étranger, gagner des concours

LIEUX ET COORDONNÉES

ANGERS
02 41 22 61 56 · fpc49@artisanatpaysdelaloire.fr

LAVAL
02 43 59 00 66 · fpc3@artisanatpaysdelaloire.fr

CMA FORMATION

Erasmus+

urmapaysdelaloire.fr

Suivez-nous
sur les réseaux sociaux :